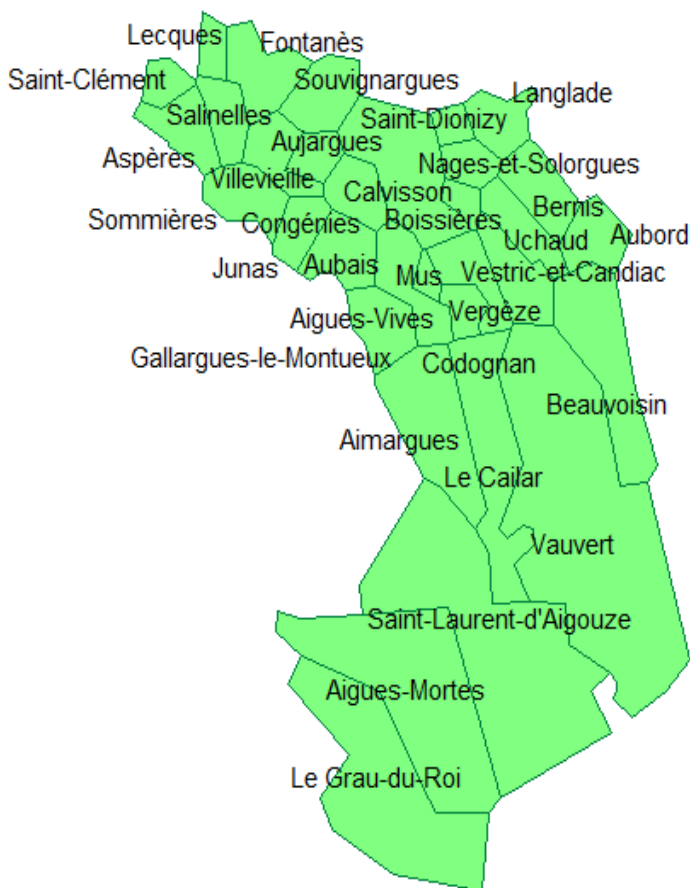


Territoires d'intervention



Les cantons de : - Sommières
- Rhône-vidourle
- Vauvert
- Aigues-mortes

Version : 9
Date d'application : 14/02/2020

Partenariats

L'ESA travaille en lien avec :

- Les médecins prescripteurs (spécialistes, libéraux ...).
- le CHU de Nîmes (centres de consultations mémoire ...)
- Les professionnels paramédicaux.
- L'association France Gard Alzheimer.
- Les associations d'aide à domicile.
- Les UTASI, MAIA et CCAS.

CONTACT

**Virginie LEMOINE, Infirmière
Coordinatrice**
Maddie SCARPARI, Ergothérapeute
Virginie RUTYNA, Psychomotricienne

ESA - ADMR

1 place de la Mairie. BP 10
30310 Vergèze

Tel : 06.81.61.65.69

Prendre rendez-vous du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h.

Mail : esa@fede30.admr.org

Service sous la directive de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'ADMR étant la structure porteuse du projet.



pour tous, toute la vie, partout



pour tous, toute la vie, partout

E.S.A

Equipe de Soutien et d'Accompagnement

Destinée aux troubles de la MÉMOIRE

- Alzheimer
- Maladies apparentées (Démence vasculaire, Corps de Lewy ...)
- Tous les troubles ayant des répercussions sur la vie quotidienne.



Pourquoi ?

Le service E.S.A permet un accompagnement et une réhabilitation aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, maladies apparentées ou présentant des troubles cognitifs.

Intérêt de l'intervention de l'ESA

- **Une action auprès de la personne**
 - Maintien et stimulation des capacités restantes
 - Amélioration du potentiel cognitif, moteur et sensoriel.
 - Maintien et/ou amélioration de l'autonomie et de l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne.
 - Amélioration de la qualité de vie à domicile.
 - Apprentissage de stratégies de compensation.
 - Education thérapeutique.
- **Une action auprès des aidants**
 - Education thérapeutique.
 - Conseils sur l'aménagement du domicile.
 - Développement des capacités d'accompagnement dans la prise en charge du patient.

Pour qui ?

- ❖ **Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, d'une maladie apparentée (Démence vasculaire, Corps de Lewy ...) ou tout trouble de la mémoire ayant des répercussions dans la vie quotidienne.**

Intitulé de la prescription médicale

« Faire pratiquer 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée par équipe spécialisée Alzheimer à domicile ».

L'ESA est financée à 100% par un budget global annuel accordé par l'ARS ne nécessitant pas de participation financière pour le patient.

Composition de l'équipe

- Une Infirmière Coordinatrice
- Une Ergothérapeute et/ou Psychomotricienne
- Des Assistantes de Soins en Gériatrie .

Les séances sont réalisés sur une période d'environ 3 mois, renouvelable tous les ans. L'ASG se rend à domicile une fois par semaine.

Comment ?

Le plan d'accompagnement

- ❑ **Rencontre à domicile** par l'infirmière coordinatrice et l'ergothérapeute : échange et recueil d'informations.
- ❑ **Evaluation** des capacités et des besoins de la personne.
- ❑ **Etablissement du plan de soins.**
- ❑ **Mise en place des séances de réhabilitation à domicile** avec les Assistantes de Soins en Gériatrie et/ou l'ergothérapeute : activités suscitant du plaisir et de l'intérêt choisies par la personne (activités thérapeutiques de la vie quotidienne et de loisirs) pour permettre une stimulation des capacités cognitives, motrices et comportementales).
- ❑ **Evaluation de fin de prise en charge.**
- ❑ **Compte-rendu des résultats** au médecin prescripteur.
- ❑ **Mise en place d'un relai.**